



**Bac
Bleu!**
vendredi
le 29
novembre

L'ÉCHO DE SAINT-FRANÇOIS

Vol. 9 n° 11 novembre 2002

SOMMAIRE

Élections municipales 2002.....	3,5
Mérite agricole,	
Ferme Sanipor mérite le bronze.....	6
Bourses Desjardins.....	7
Cercle de fermières	9
Message de votre MRC.....	10
Collecte des monstres ménagers	12
Bibliothèque du Rocher	13
Chronique pastorale	14
Recette des fermières	15
La brigade scolaire 2002-2003.....	16
Fondation des maladies du cœur.....	17
Les groupes communautaires se mobilisent.....	19
Les Débrouillards	21
Au fil des jours	22
L'Écho municipal.....	23-40
Les petites annonces	41

Je me souviens...

novembre

2002



C.P. 128
Saint-François (Québec) — GOR 3A0
Tél. et fax: 418-259-2177

courrier électronique: echosf@globetrotter.net

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est

le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

Raynald Laflamme	Président	259-2659
Lorraine Lamonde	Vice-présidente	259-2433
Laurence Hallé	Trésorière	259-2982
Johanne Laliberté	Secrétaire	259-7524

DIRECTEURS

Réjean Cloutier	259-2567
Pierre Cauffopé	259-7889
Sylvain Lamonde	259-2019

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Laurence Hallé

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Photo première page

Pierre Cauffopé

Traitement de l'information textuelle

Nicole Bérubé

Correction

Nicole Couture

Assemblage

Lorraine Lamonde, chef d'équipe

Abonnement

Sylvain Lamonde

Impression

Bernier Imprimeurs, Montmagny

Journal réalisé
StF bénévolement
communautaire

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	10,00\$	96,00\$
1/4 page	15,00\$	144,00\$
1/2 page	30,00\$	288,00\$
1 page	50,00\$	480,00\$
Petite annonce	2,00\$	
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00\$	24,00\$
GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS		

Nos de téléphone importants

Ambulance 911
CLSC Antoine-Rivard 248-2572
Feu 911
Municipalité 259-7228
Centre anti-poison du Québec 1-800-463-5060
Tel-Jeunes 1-800-263-2266

AMECO Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

tirage certifié
AVDA
membre 2002



Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

Candidature Siège no 2

**François
Létourneau**



Chères citoyennes, chers citoyens de Saint-François,

C'est à l'aube de mes 40 ans et avec grand plaisir que je désire poser ma candidature comme conseiller de notre magnifique municipalité.

Marié et père de deux enfants, je vis parmi vous depuis maintenant une dizaine d'années. Je suis bachelier en administration des affaires et je travaille comme professionnel en financement à la Commission de la santé et sécurité du travail.

Je me suis impliqué dans notre communauté par le bénévolat. En effet, j'ai été un membre fondateur de notre journal local « L'Écho », bénévole auprès de notre bibliothèque durant plusieurs années et impliqué auprès de nos jeunes par l'intermédiaire de l'association du baseball mineur de Saint-François depuis 5 ans.

Je suis prêt à passer à une autre étape soit celle de vous représenter, d'être à l'écoute de vos besoins particulièrement ceux de nos jeunes (notre relève de demain) sans toutefois négliger nos travailleurs, nos aînés, nos retraités, nos entreprises, nos agriculteurs, nos organismes communautaires, et ainsi, prendre les meilleures décisions qui seront dans le respect de vos intérêts respectifs dans un souci de transparence.

Voilà donc, les objectifs qui me motivent à soumettre ma candidature comme conseiller municipal au poste no 2 et en souhaitant votre intérêt pour celle-ci le 3 novembre 2002.

Merci et au plaisir de vous représenter. ✓

François Létourneau

Élections municipales 2002 Des élections aux sièges 2 et 3

En cette année 2002, le poste de Maire et trois postes de conseiller (siège n° 2, siège n° 3 et siège n° 4) viennent à échéance. Les gens intéressés pouvaient produire une déclaration de candidature jusqu'au 11 octobre à 16h30.

À la mairie

Voici, au moment d'écrire ces lignes, comment la situation se présente: Au poste de Maire, monsieur Norbert Morin a été reconduit dans ses fonctions sans opposition.

Au siège n° 2

Je rappelle que ce siège est vacant depuis le mois de mai 2002 suite à la nomination de monsieur Norbert Morin (élection par cooptation) comme maire pour terminer le mandat de monsieur Jacques Dumas, il y a deux candidats: Monsieur François Létourneau, Monsieur Jean Normand

Au siège n° 3

La conseillère sortante est madame Mariette Pelletier. Celle-ci aura de l'opposition en provenance de monsieur Rénald Roy.

Au siège n° 4,

Le conseiller sortant, monsieur Auguste Boulet, a été réélu sans opposition.

On demande aux gens qui ont droit de vote de bien vérifier s'ils sont inscrits sur la liste électorale. D'ailleurs, à cet effet, un extrait de la liste électorale où apparaît le nom des contribuables éligibles à voter a été envoyé à ceux-ci.

Suite à la page 5

☎ 418-259-2982

Laurence Hallé

TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

✓ ➡ Tenue de livre

➡ Impôt, etc.

1222, BOUL. ST-FRANÇOIS OUEST, SAINT-FRANÇOIS, G0R 3A0

**Promutuel Montmagny, un assureur
au service des gens d'ici**



*Une équipe dynamique
et professionnelle à
l'image et à l'écoute
des gens d'ici.*

*Des services
personnalisés entièrement
offerts en région, de tout premier
contact jusqu'au règlement d'un sinistre*



Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie

**AUTOPRO.
CARROSSERIE**

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire
de votre véhicule

- Service de «Frame master»
- Voitures de courtoisie
- Installation de pare-brise
- Estimation gratuite

*Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!*

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny

Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072

Fax: 418-248-7071

PLUS DE 41 ANS D'EXPÉRIENCE

Tél.: 418-259-7721

Fax: 418-259-7725

WWW.MORIGEAU.COM



MORIGEAU • LÉPINE

CHEF DE FILE DANS LE SECTEUR DE
L'AMEUBLEMENT HAUT DE GAMME EN
BOIS POUR ENFANTS ET JUVÉNILES

usine
1535, rue Lépine
Joliette (Québec)
J6E 4B8

usine
25, rue de L'Étang
Saint-François (Québec)
G0R 2G0

Candidature Siège no 2

**Jean
Normand**



Qui est Jean Normand!

Voici, je suis résidant de Saint-François depuis 1993, ma conjointe est Jocelyne Allaire et j'ai deux enfants. Je suis natif de Montmagny et suis le fils de Camil Normand et de Carmen Barde. Je suis à l'emploi de Montel depuis bientôt 10 ans. J'ai été impliqué et le suis encore aujourd'hui, dans le bénévolat du Festival de L'Oie Blanche, j'ai été directeur en 1983 et 2001. Aussi je me suis impliqué en 1999 dans le conseil d'établissement de l'école La Francolière. Je me considère comme une personne étant dynamique, honnête et franche.

Quel est mon but!

Je sollicite un poste de conseiller municipal afin de participer à une saine gestion de ma paroisse. Depuis toutes ces années, je me préoccupe du coût élevé des taxes municipales et de la capacité des paroissiens d'en assumer les frais toujours plus importants. Je crois qu'il y a moyen de donner du service aux contribuables tout en limitant les dépenses. Y a-t-il trop de dépenses non nécessaires? Avons-nous le désir de contrer l'augmentation continue des dépenses de la paroisse? Je me pose ces questions depuis des années et c'est pour en connaître les réponses que je veux être là où l'action se passe. Et je veux surtout vous entendre chers paroissiens et porter vos messages et vos doléances là où on peut intervenir.

J'ai le goût des défis, le goût de participer à la gestion et à l'évolution de cette paroisse où j'y ai bâti ma demeure et compte bien y faire vivre agréablement ma famille.

Au plaisir de se rencontrer.

Jean Normand

Élections municipales 2002 Des élections aux sièges 2 et 3

Suite de la page 3

Scrutin: 3 novembre

Le jour du scrutin est le dimanche 3 novembre 2002. Les heures d'ouverture sont de 9 h à 19 h. Là aussi, cela va avoir lieu au Centre des Loisirs de St-François, situé au 567, chemin St-François Ouest.

Je tiens à souligner aux gens qui ont droit de vote qu'il est maintenant obligatoire de présenter une pièce d'identité (permis de conduire, passeport, carte d'assurance maladie) et ce, même si vous êtes connu depuis plusieurs années par le personnel électoral. C'est la Loi sur les élections et les référendums qui exige de procéder ainsi.

Séance du conseil reporté

En raison des élections municipales, veuillez noter que la séance régulière du mois de novembre 2002 est décalée d'une semaine. Elle aura lieu le lundi 11 novembre 2002 à 20h. À cette occasion, les personnes élues et réélues seront assermentées. Merci de l'attention que vous porterez à ce message.

Yves Laflamme, président d'élection

Déjeuner-causerie Comment vivre sa foi?

Date: le mardi 12 novembre 2002
Heures: 9 h à 10 h 30
Endroit: restaurant Arrêt-Stop de Saint-François
Thème: Comment vivre sa foi? (suite)
Animation: Marie-Paule Bélanger

**Salon
Karo**
4, rue Boivin, Saint-François
Québec - G0R 3A0
418-259-7117

Coiffure
Elle et Lui
Carole Guillemette

Mérite agricole

Ferme Sanipor mérite le bronze

Le ministre de l'Agriculture, monsieur Maxime Arseneau, a remis la première médaille de bronze à la Ferme Sanipor de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud dans le cadre du concours de l'Ordre du Mérite agricole.

Cette année, le concours s'est déroulé dans les régions de la Capitale nationale et de Chaudière-Appalaches. Au total cent une (101) inscriptions ont été déposées dont quatre-vingt-deux (82) provenant de Chaudière-Appalaches et dix-neuf (19) pour la Capitale nationale.

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud tient à transmettre aux gagnants ses plus sincères félicitations.

Yves Laflamme, sec.-très.

Dîner de l'Âge d'Or

Dîner de l'Âge d'Or de St-François, le mercredi 27 novembre au restaurant l'Arrêt Stop, à midi. Réservez avant le 24 novembre: 259-2668/259-2433.



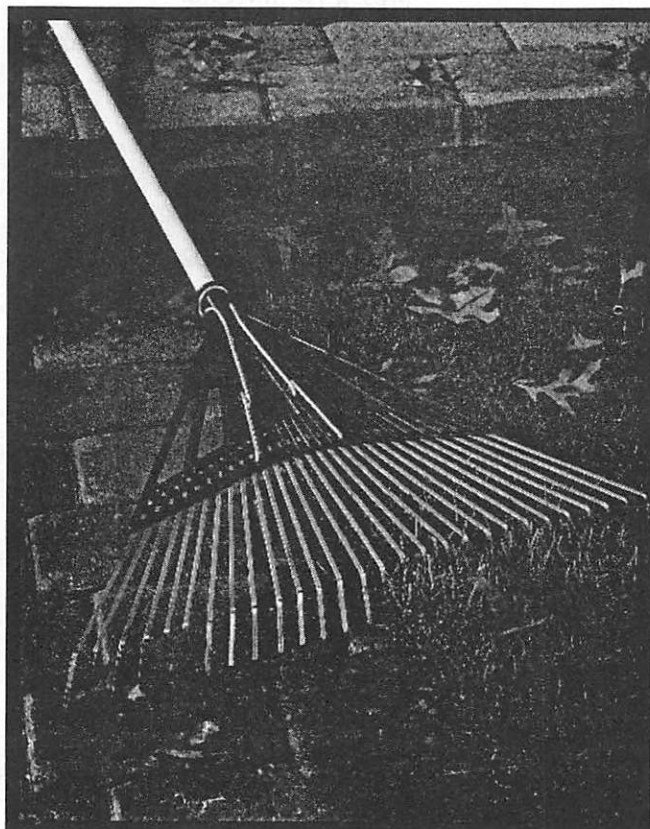
Offrez-vous une maison adaptée à votre style de vie



- Dessins Drummond partenaire d'affaires
- Visitez notre site web : www.maisonlaprise.com
- Plus de 360 modèles à votre disposition

Maisons pré-usinées

240, des Ateliers
Montmagny
(418) 248-0401



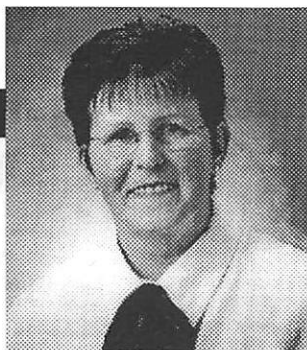
Le Leader canadien par excellence

La plus vaste sélection
d'outils manuels et le plus grand choix
de marques nationales.
Garant allie savoir-faire
et créativité depuis plus d'un siècle.

www.garant.com

Candidature Siège no 3

**Mariette
Pelletier**



Citoyennes, citoyens de Saint-François Mes meilleures salutations

L'heure sera au choix bientôt. Et c'est pour cette raison que je viens vous entretenir aujourd'hui. Pour ma part, déjà quatre belles années se sont passées au sein du Conseil municipal de Saint-François. Ce fut une expérience enrichissante à tous les points de vue tout en étant très consciente que la tâche et les défis à relever ont été nombreux. J'ai donné le meilleur de moi-même et j'ai accepté avec enthousiasme tous les défis qui m'ont été proposés. Par exemple : aménagement du Parc de la Morigeau, aménagement du Site institutionnel (présentement en cours), le dossier traitement de l'eau potable, la collecte sélective, notre Centre des Loisirs qui s'est refait une beauté, le projet du millénaire; j'ai collaboré étroitement à des projets tant au niveau agricole que commercial, je me suis impliquée dans des démarches telles : les loisirs, les travaux publics, le poste incendie pour ne nommer que ceux-ci.

Étant moi-même rattachée au domaine agricole, je me suis penchée volontiers sur une bonne gestion de notre environnement avec tous les autres partenaires de la municipalité. J'ai toujours donné mon accord à des projets sains et réalisables qui étaient présentés à la table du conseil. J'ai toujours été très attentive aux propos soumis par les contribuables et je le serai encore davantage avec votre « vote » de confiance que vous me donnerez le 3 novembre prochain.

Soyez assurés de ma totale collaboration, je resterai très réceptive à toutes suggestions qui auront pour but l'amélioration et le bien-être de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de Saint-François.

C'est pour toutes ces raisons que je sollicite un autre mandat au poste de conseiller no 3.

Avec quatre années d'expérience en banque, je sais d'ores et déjà que je serai encore meilleure et plus productive à tous les niveaux de représentation. Le passé est garant de l'avenir. Avec plein de nouveaux projets à réaliser, le meilleur est à venir.

Travaillons ensemble au développement de notre paroisse.

Le 3 novembre prochain, pour un avenir municipal assuré, pour des projets qui vont continuer à se réaliser en toute beauté avec honnêteté, disponibilité, sagesse et fierté... Votez

Mariette Pelletier

Merci de m'avoir lue.

La Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud remet 4 bourses

C'est en présence de nombreux invités que M. Christian Fournier, directeur général de la caisse, ainsi que la Direction de la Fondation et la Direction du Cégep de La Pocatière ont procédé, au cours de la cérémonie officielle, le 1er octobre à Montmagny, à la remise des bourses d'accueil 2002-2003. À cette occasion, quatre élèves de Saint-Pierre et de Saint-François qui ont choisi de poursuivre leurs études au Centre d'études collégiales de Montmagny ont été honorés.

La Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud contribue au programme triennal de bourses d'accueil du Cégep de La Pocatière. Ce programme a été lancé en décembre 98 et reconduit pour une période de trois ans (2002-2005). Chaque élève honoré a reçu une bourse de 400\$ répartie en deux versements égaux (automne et hiver).

Tout élève qui provient du niveau secondaire présentant une moyenne cumulative égale ou supérieure à 85 % en secondaire 4 et 5 qui s'inscrit avant le 1er mars au Centre d'études collégiales de Montmagny reçoit une bourse de 400\$. Par ce programme, la caisse veut encourager les élèves à poursuivre leurs études collégiales au Centre d'études collégiales de Montmagny tout en favorisant l'amélioration de leur dossier scolaire de niveau secondaire.

Voici donc le nom des boursiers: Marguerite Auclair, Julie Tanguay, David Boucher et Andrée-Anne Després. Sincères félicitations à ces quatre étudiants qui se sont démarqués.

Votre caisse est fière d'avoir choisi d'investir dans l'éducation de nos jeunes et de contribuer au développement du milieu.



JEAN MORIN

- Électronique industrielle
- Mécanique industrielle
- Contrôle et automatisation
- Service d'urgence 24 heures

11, rue Est, C.P. 103, Saint-François (Qc) G9R 3A0

(418)248-8585

(418)266-1309

(418)575-9933

1-877-582-6124



Messe spéciale pour les jeunes de moins de 12 ans

Le 2^e dimanche de chaque mois, les jeunes sont invités à vivre la première partie de la messe à la sacristie. Merci aux parents qui ont accepté d'animer ces rencontres!

Soyez prévoyant pour l'été!

- Déchaumage ▪ Tonte de pelouse ▪ Ramassage de feuilles
- Balayage entrée d'asphalte et d'inter-blocs

Pour un travail bien fait...un seul nom à retenir:

**DÉNEIGEMENT
ET
ENTRETIEN DE PELOUSE
RÉJEAN BLAIS**

Tél.: 259-2434 Cel.: 241-9196



GARAGE SAMSON

873, RANG NORD
ST-PIERRE DE MONTMAGNY, QC
G0R 4B0

TÉL.: (418) 246-1422 FAX: (418) 248-7074

- SERVICE COMPLET DE
MÉCANIQUE ET CARROSSERIE
- REMORQUAGE 24 HRS
- VENTE D'AUTO
- PIÈCES USAGÉES
- CONCESSIONNAIRE ARGO



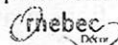
EXPLOREZ LES POSSIBILITÉS!



une division de

TOUJOURS LA MÊME ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

Afin de compléter votre aménagement paysager



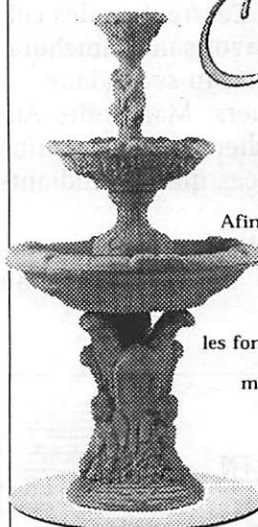
vous offre une variété

d'ornements de parterre telles:

les fontaines, bains d'oiseaux, statues et plusieurs

modèles de différentes grandeurs qui sauront

agrémenter votre décor.



Venez nous voir!

Près de la sortie 369
de l'autoroute 20

115, rue Principale • St-Pierre

tél.: 241-5242 / 248-2585

fax: 241-5248 / 248-8387

N° de licence RBQ: 2552 189929

POUR MIEUX VOUS SERVIR,
NOUS SOMMES OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H À 17 H
ET LES SAMEDIS ET DIMANCHE
DE 10 H À 16 H



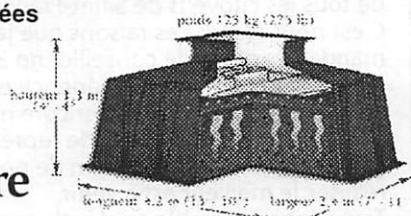
**TERRASSEMENTS
Joncas**
& Frères inc.

Une solution performante, simple et compacte

**Système d'assainissement décentralisé
pour traiter vos eaux usées**



le
Biofiltre



SPÉCIALISTE EN:

- ✓ EXCAVATION ✓ TERRASSEMENT
 - ✓ MARTEAU HYDRAULIQUE ✓ NIVEAU AU LASER
 - ✓ VENTE ET INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES ET CHAMPS D'ÉPURATION
- De plus, nous avons un choix varié de matériel naturel, tamisé et concassé
- ✓ TERRE NOIRE ✓ SABLE ET GRAVIER ✓ PIERRE

Candidature Siège no 3

**Rénald
Roy**



Aux électeurs concitoyennes et concitoyens de Saint-François

Depuis quelque temps, on sollicite ma présence à la table du conseil municipal. Après mûres réflexions, j'ai décidé d'accepter cette requête et d'apporter, si vous le voulez bien, mon humble contribution à la bonne marche des dossiers municipaux. Si dans le passé je n'ai pas été un contribuable assidu aux assemblées mensuelles du conseil, je crois cependant que le gros bon sens doit toujours primer dans toutes les décisions à prendre.

Je crois aussi qu'il est de mon devoir de toujours rechercher avec vous tous un consensus d'harmonie entre la population agricole et les citadins. Je veux que tous les citoyens et concitoyennes puissent affirmer sincèrement qu'ils sont fiers de leurs producteurs et productrices agricoles comme ils le sont des belles industries manufacturières de Saint-François. J'espère que tous auront compris dans ces quelques mots que le seul sentiment qui m'anime est celui de fierté pour ma paroisse et mon seul but, celui de servir.

Amicalement

Rénald Roy

668

Bazar-bouffe des Fermières

Les Fermières vous présentent les activités du mois de novembre.

Messe

Le dimanche 3 novembre à 10h30: messe à l'intention des Fermières vivantes et défunt.

Réunion le mercredi 13 novembre à 19h45

Programme de la soirée:

- Invité en rapport avec le comité «Dossier»
- Soulignons la Ste-Catherine
- Vente des cartes pour le souper de Noël du 11 décembre au coût de \$8,00
- Travaux aux choix
- Dégustation de galettes au choix
- Retour des billets de loterie

Bazar-bouffe, le dimanche 17 novembre

Bazar-bouffe, artisanat et bricolage au Centre des Loisirs de St-François, de 9 h à 15 h

Pour ceux qui sont intéressés à louer des tables, téléphoner à Rose-Anne Laliberté au 259-7524 ou Mireille Fournier au 259-7526. Nous invitons toute la population à venir nous encourager et à faire l'achat de cadeaux pour les Fêtes.

Armes: transport et entreposage sécuritaire

Durant la saison de chasse, il est nécessaire de connaître les règles entourant l'utilisation des armes à feu. En vertu du Code criminel, l'arme transportée à bord d'un véhicule doit toujours être déchargée. Lorsque aucun adulte n'assure la surveillance du véhicule, l'arme doit être gardée dans le coffre. En l'absence de coffre, l'arme ne doit pas être visible de l'extérieur et les portes doivent être verrouillées. Enfin, après les heures de chasse, l'arme doit être rangée dans un étui fermé ou déposée dans le coffre du véhicule. C'était une chronique de Communication-Québec en Chaudière-Appalaches.

Les Équipements de Ferme

Jean-Paul Bonneau, prop.

Vente & Service

918, Boul. St-François O.
Saint-François, G0R 3A0

Tél.: 418-259-7289

Message de votre MRC

Application du règlement sur les coupes forestières abusives

Dans un souci de protection et de mise en valeur de la forêt privée sur son territoire et consciente de l'importance de cette ressource tant sur le plan économique, environnemental que social, la MRC de Montmagny adoptait le 8 octobre 1996, le règlement de contrôle intérimaire numéro 96-05 contrôlant les coupes forestières abusives. Ce faisant, la MRC favorise de saines pratiques forestières et du même coup, un aménagement forestier durable.

Il importe de savoir que ce règlement limite à dix pour cent (10%), par propriété, jusqu'à concurrence de quatre (4) hectares par année, toutes coupes de bois visant à prélever plus de quarante pour cent (40%) des tiges de bois commerciales. Que ce soit pour l'aménagement de votre boisé ou pour une utilisation agricole de la parcelle déboisée, un certificat d'autorisation délivré par votre MRC est obligatoire si vous désirez déboiser une plus grande superficie.

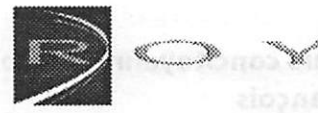
Pour obtenir un certificat d'autorisation pour aménager votre boisé, vous devez joindre à votre demande une prescription sylvicole, signée par un ingénieur forestier, décrivant les travaux envisagés et justifiant leurs réalisations.

En ce qui concerne un déboisement pour des fins agricoles (terre neuve, bleuetière...) vous devez, pour obtenir votre certificat d'autorisation, joindre à votre demande une évaluation agronomique décrivant et justifiant votre projet. Cette évaluation, signée par un agronome, devra être accompagnée d'un engagement à essoucher et/ou rendre utile à l'agriculture tout le secteur déboisé dans un délai de deux (2) ans suivant l'émission du certificat.

Lorsque vous vous approchez d'un lac de plus de

deux (2) hectares, d'un chemin public, d'une montagne ou d'un site d'intérêt régional, vous devez peu importe le type de coupe, peu importe la superficie, obtenir obligatoirement un certificat d'autorisation. Enfin, une bande de protection doit être préservée le long de tout cours d'eau longeant ou traversant le secteur à déboiser.

Suite à la page 12



PRODUITS MÉTALLIQUES ROY
inc.

52, boul. Morigeau
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711

Fax: (418) 259-2931

**FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE**

RESTAURANT
L'ARRÊT
Stop

Autoroute 20 Sortie 364
Berthier-sur-Mer/St-François
259-7704

➤ Menu du jour

➤ Commande à emporter

➤ Pizza

➤ Mini-dépanneur ➤ Loto-Québec ➤ Diesel

➤ Salle semi-privée jusqu'à 40 personnes



**RECHERCHEZ
LE FORMULAIRE D'ABONNEMENT
DANS CETTE ÉDITION**

ABONNEZ-VOUS RAPIDEMENT...

Un oubli, manque de temps,
perte de billet? Il peut être fâcheux
de manquer un tirage du Lotto 6/49,
Super 7, Québec 49 ou Extra.
Abonné à Lotomatique, vous êtes sûr
de ne rien laisser passer.

ET CHOISISSEZ VOTRE RYTHME DE PAIEMENT.

**Vous pouvez choisir
le paiement différé,
soit payer en 2 versements
pour un abonnement de 6 mois
ou en 4 versements
pour un abonnement d'un an.**



LOTOMATIQUE

Appuie financièrement les organismes communautaires

Le système d'abonnement au Lotto 6/49, Super 7, Québec 49 et à l'Extra de Loto-Québec vous fait participer à tous les tirages, vérifie vos numéros et vous envoie vos gains par la poste quand vous gagnez. Pas surprenant qu'on trouve des milliers d'abonnés au Québec! **Vous pouvez aussi vous abonner en composant 1 800 361-8095 ou en visitant notre site www.loto-quebec.com**

18 ans +



LOTO
QUÉBEC

Si le jeu n'est plus
un divertissement...



Collecte des monstres ménagers

La Municipalité de Saint-François a signé un contrat avec le transporteur «Les Concassés du Cap inc.» pour la collecte des matières résiduelles recyclables (bac bleu) et non recyclables (bac vert).

À l'article 5.9 dudit contrat, il est dit que l'entrepreneur devra en même temps que les collectes régulières des matières résiduelles non recyclables (déchets) ramasser les monstres ménagers pour tout immeuble, à raison d'une fois par mois.

La municipalité a convenu avec l'entrepreneur «Les Concassés du Cap inc.» que le ramassage des monstres ménagers se fera toujours (jusqu'à avis contraire) le dernier vendredi du mois.

La municipalité demande aux gens qui ont des monstres ménagers à se départir de communiquer

avec le bureau municipal au 259-7228. Nous prendrons vos coordonnées et la description du monstre ménager. Ainsi, nous pourrions transmettre les renseignements à l'entrepreneur la veille de la collecte des monstres. Cela lui évitera de parcourir tout le territoire de la municipalité.

Merci à l'avance de votre coopération.

Yves Laflamme, sec.-très.

Coupes forestières abusives

Suite de la page 10

Quiconque enfreint l'une des dispositions prévues au présent règlement est passible, sur jugement de culpabilité, à une amende variant entre 500.00\$ et 4 000.00\$ pour chacune des infractions commises. Alors en cas de doute, appelez-nous.

Pour faire une demande de certificat ou pour obtenir de plus amples informations concernant cette réglementation, vous pouvez communiquer avec Monsieur Yoland Bédard, ingénieur forestier, au numéro suivant : (418) 248-5985 poste 244.

M. Bédard, à notre service depuis le 25 juin 2002, est responsable de la promotion, l'application et l'harmonisation de la réglementation pour la protection et la mise en valeur des forêts privées pour tout le territoire des Appalaches (MRC Montmagny, L'Islet, Bellechasse, Etchemins et la Ville de Lévis).



Boulet
Encans Boulet inc.

ALFRED BOULET

564, ch. Riv.-Sud, Saint-François, Montmagny G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7086 Fax: (418) 259-2610
Pierre Boulet, encanteur
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme

*Notre distinction,
votre satisfaction!*

**MARTIN SIMARD
TRANSPORT INC.**

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

**275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0**

Tél.: 418-259-7789

Ligne directe: 1-800-463-8744



BOUCHERIE
*Richard
Morin*

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest
Saint-François, G0R 3A0

Tél.: (418) **259-7783**

- Poulets BBQ cuits sur place
- Farine «Monarch»
- Produits exclusifs...

**SPÉCIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES**

Pour déjouer l'hiver...

S'informer sur les conditions qui prévalent sur les routes, être conscient des risques et aléas inhérents à l'hiver et assurer un entretien rigoureux de son véhicule demeurent les principaux gages de sécurité pour aborder cet hiver qui nous a déjà annoncé ses couleurs.

Le ministère des Transports du Québec tient à rappeler aux conducteurs que la conduite hivernale sur les routes du Québec représente un défi de taille. Des conditions difficiles ou changeantes, des froids intenses et de la poudrierie sont parmi les obstacles qui obligent tous les conducteurs à redoubler de prudence et d'adresse. Pour offrir les meilleurs conditions routières visant à assurer la sécurité du public, le Ministère et ses partenaires ne négligent aucun effort. Jumelés à des comportements responsables de la part des usagers de la route, ces efforts permettent, année après année, de traverser cette saison à la fois agréable et imprévisible et de profiter de l'hiver en toute confiance.

Une bonne sensibilisation des usagers à l'importance d'adapter leur conduite aux conditions hivernales conjuguée au travail inlassable des équipes d'entretien du Ministère dès la tombée des premiers flocons, nous permettent d'envisager le prochain hiver avec assurance en affirmant : Ensemble, on peut déjouer l'hiver.

Source: Site Internet du
ministère des Transports du Québec
<http://www.mtq.gouv.qc.ca.htm>



De nouveaux titres pour vous

Voici quelques titres susceptibles de vous intéresser :

Roman jeune

- *La petite histoire de Pierre Tisseyre*
par Philippe Tisseyre

Dans les documentaires

- *MS-DOS simplifié* par Sylvie Roy
- *Windows version 3.1* par Nicole Benoît
- *Word Perfect 6.0*
par Véronique Gilles et Hélène Michaud
- *Word Perfect 5.1*
par Jean Lalonde et Charles Vézina
- *Traitement de texte*
par Nicole Benoît et Louise Matteau

Un rappel

Nos heures d'ouverture sont: Lundi de 18h30 à 20h30; mercredi de 14h à 16h; dimanche de 10h30 à 12h.

Bienvenue à tous.

Loto-Fondation 2002 : les gagnants

La Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny a procédé au tirage des gagnants des prix de la Loto-Fondation le mercredi 2 octobre à 10 h dans le hall d'entrée de l'hôpital.

La campagne a connu un franc succès puisque 8 259 billets ont été vendus. La somme ainsi recueillie servira à l'achat d'un stérilisateur pour le bloc opératoire.

Félicitations aux 14 gagnants

Thérèse Savard (cuisinière Inglis),
Nadia Garant (1 000\$),
Sylvain Caron (500\$),
Serge Goupil (500\$),
Roger Fortier (100\$),
Laurent Cloutier (100\$),
Marguerite Caron (100\$),
Gaby N. Pelletier (100\$),
Claudia Proulx (100\$),
Gaston St-Pierre (100\$),
Jean-Marie Mercier (100\$),
Joseph Plante (100\$),
Réal Paradis (100\$),
Florence Guillemette (100\$).

Sincères remerciements aux vendeurs, aux superviseurs qui ont fait un travail exemplaire et qui ont permis cette réussite. Ce sont plus de 215 personnes



Mgr Fecteau bientôt parmi nous

Nous aurons la visite de Monseigneur Clément Fecteau, notre évêque, le 17 novembre prochain pour confirmer nos jeunes au cours de la messe dominicale à 10h30.

Nos jeunes se préparent à la réception de ce sacrement depuis plusieurs semaines avec l'accompagnement de leurs parents.

Au dire d'une des animatrices responsables de ce cheminement, cette année la démarche préparatoire lui paraît la plus facile et la plus à la portée de nos jeunes.

Elle est une remise en marche avec les parents qui se sentent ainsi plus valorisés.

Pierre Laberge, curé



Première communion (Pardon et Eucharistie)

Démarche préparatoire pour les parents

La rencontre d'information pour les parents (seulement) qui veulent entreprendre la démarche préparatoire à ces deux sacrements sont invités à se présenter à 19 h 30 à la sacristie de :

Saint-François, mardi le 26 novembre 2002

ou à

Saint-Pierre, mercredi le 27 novembre 2002

Si vous jugez votre enfant prêt, généralement à partir de 8 ans, vous pouvez vous présenter. Sinon, il est préférable de le laisser mûrir, de l'accompagner dans sa démarche de foi et il y en aura une autre l'an prochain. Prévoir 8,00\$ pour la documentation.

Date à retenir immédiatement.

Une nouvelle terminologie pour décrire les conditions routières hivernales

Préoccupé par la sécurité des conducteurs et soucieux de faciliter leurs déplacements, le ministère des Transports propose une nouvelle terminologie qui vise à uniformiser le langage utilisé pour diffuser l'information sur les conditions routières hivernales.

La chaussée

Chaussée enneigée par endroits ou glacée par endroits
À des endroits localisés, une ou plusieurs voies de circulation sont partiellement ou complètement couvertes de neige ou de glace susceptibles de vous surprendre.

Chaussée partiellement enneigée ou partiellement glacée

La neige ou la glace couvre une partie de un ou des voies de circulation, mais au moins une bande de roulement est presque partout à l'asphalte.

La visibilité

Visibilité bonne

Visibilité supérieure à 500 mètres

Visibilité nulle par endroits

À des endroits inattendus, des phénomènes atmosphériques modifiant considérablement votre champ de vision sont susceptibles de vous surprendre.

Visibilité nulle

Visibilité inférieure à 50 mètres.

Source: Ministère des Transports



JOACHIM LAFERRIÈRE
ÉLECTRICIEN INC.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

• Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue
Saint-Raphaël
G0R 4C0

TÉL.: 418-243-2074
FAX: 418-243-2157



La Distinction
POSE D'ONGLES

Annie Ouellet, technicienne
Tél.: (418) 259-2706

- ONGLES RONGÉES
- POUDRE & RÉSINE
- MANUCURE FRANÇAISE
- DIAMANTS
- ONGLES DE FANTAISIE
- SERVICE À DOMICILE



Biscuits chocolat gruau

1/2 tasse de	graisse
1 tasse de	cassonade
1	œuf
1/2 tasse de	gruau
1/3 tasse de	lait
3/4 tasse de	raisins secs
1 tasse de	farine
1/4 tasse de	cacao
2 c. à thé de	poudre à pâte
1/2 c. à thé de	sel

Mélanger la graisse avec la cassonade, ajouter l'œuf et le lait. Ajouter les ingrédients secs et le gruau et finir par les raisins.



Four 375°F de 10 à 12 minutes.

Liste des baptêmes

Du 15 septembre au 15 novembre 2002

Émile Boulet enfant de
Enrico Boulet et de Mireille Bérubé

Audrey Lapointe enfant de
Éric Lapointe et de Marie Bernier

Jérémie Veilleux enfant de
Guy Veilleux et de Amélie Bouchard

Lydia Masson enfant de
Charles Masson et de Cathy Lavallée

Ryan Tanguay enfant de
Yves Tanguay et Brigitte Blais

Antoine Boulet enfant de
Dominic Boulet et de Josiane Blais

Marie-Pierre Jean enfant de
Frédéric Jean et de Julie Grégoire

A ssemblée générale annuelle

**Le journal communautaire
L'Écho de St-François tiendra son
assemblée générale annuelle
le mercredi 27 novembre 2002
à 19h30 au Centre des Loisirs
de Saint-François**



Pour assister à la réunion et obtenir le droit de vote, il faut être membre du journal et avoir acquitté une cotisation de 5\$ pour les membres individuels ou de 25\$ pour les associations.

Devenir membre de son journal, c'est prendre une part active au développement et à l'organisation de la communauté.

Bienvenue à tous.



La brigade scolaire 2002-2003

Bonjour,

Je me présente, je m'appelle Dany Blais. Je suis en 6^e année et je suis le capitaine de la brigade scolaire pour cette année. Dans ce texte, je vais vous parler de la brigade. Durant cette année, je serai responsable de vous informer des activités concernant la brigade. L'enseignante-responsable de la brigade, c'est madame Valérie Savoie. Comme je l'ai dit, je suis le capitaine, le lieutenant est Vincent Pomerleau-Rioux et la sergente est Catherine Boissonneault.



À la fin du mois de septembre, tous les élèves de l'école se sont réunis au gymnase pour officialiser le rôle du brigadier avec l'agent Denis Drouin de la Sûreté du Québec. Tous les brigadiers ont fait leur promesse d'engagement devant tous les élèves et le personnel de l'école même les conducteurs et madame Simard qui est la responsable du transport scolaire étaient présents. Nous avons aussi reçu notre carte de membre. Je vous donne à l'instant les noms des membres de la brigade pour cette année.

Autobus à Calixte

Léanne Guillemette (6^e)
Catherine Boissonneault (6^e)
Remplaçant: Alex Campagna (6^e)

Autobus à Hugues

Paul Labonté (6^e)
Marie Thérberge (5^e)
Marie-Michèle Proulx (5^e)
Keven Blais (6^e)

Autobus à Yves

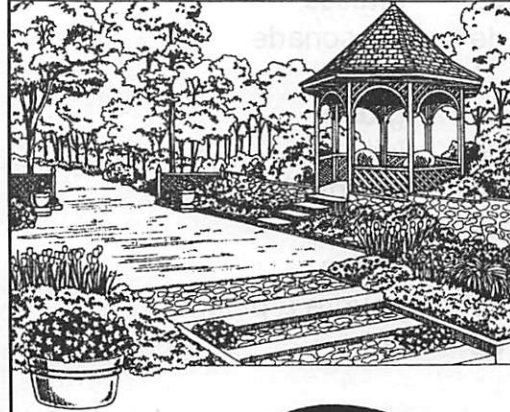
Frédéric Blais-Morin (6^e)
Vincent Pomerleau-Rioux (6^e)
Remplaçant: Sabrina Gendron (5^e)

Vestiaire

Dany Blais (6^e)

Suite à la page 18

VOUS Y RÊVEZ DÉJÀ
DEPUIS QUELQUES ÉTÉS



La Ferme horticole Lajoie vous aide à passer du rêve à la réalité en débutant dès maintenant votre plan d'aménagement. Appelez Jean-François.

ferme horticole lajoie inc

Tél.: 884-3124

327, rue Principale
Saint-Vallier (Québec) G0R 4J0



Tél.: 418-259-7710
Fax: 418-259-7725

Saint-François (B.P. Morigeau)
Montmagny, Québec
GOR 2G0

Diane Bérubé assure la relève à la Fondation des maladies du cœur

La Fondation des maladies du cœur du Québec annonce la nomination de madame Diane Bérubé à titre d'agente de développement pour les régions de Belchasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Bas-Saint-Laurent.

Madame Bérubé est avantageusement connue dans la région immédiate de Saint-Pamphile et de l'Islet-Sud comme directrice générale du journal communautaire « L'Écho d'en Haut ». Ses relations privilégiées avec les communautés d'affaires et communautaires de la région sont gages de succès.

À la relève de sa mère Jeannine Jean-Bérubé dont la dévotion pour la noble cause a été confirmée dans les deux dernières années, Diane Bérubé aura pour mandat de soutenir le travail des bénévoles de divers groupes locaux dans la réalisation de la campagne annuelle. On pense notamment au traditionnel Porte-à-porte qui couvre onze sections locales.

Plus de 95 000 \$ amassés cette année

Au cours de l'année 2001-2002, le Bas-Saint-Laurent a amassé plus de 95 600 \$ lors du Porte-à-porte. L'objectif a été éclipsé de plus de 7000 \$.

Diane Bérubé est une jeune femme dynamique et engagée dans son milieu. Membre des Filles d'Isabelle du Cercle Maria Chapdelaine et du Cercle des Fermières de Saint-Pamphile où elle réside, la nouvelle agente de développement verra également à la promotion, auprès du grand public, des différents programmes de prévention et de promotion de la santé offerts par la Fondation des maladies du cœur.

De plus, pour madame Bérubé, cette implication au sein de la Fondation est doublement importante alors qu'elle a perdu son père décédé subitement, à l'âge de 59 ans, d'une crise cardiaque.

Un décès toutes les 27 minutes

Forte de l'engagement de ses bénévoles, de ses employés et de ses donateurs, la Fondation a pour mission de promouvoir la santé du cœur en recueillant des fonds afin d'appuyer la recherche et la prévention des maladies cardiovasculaires et des accidents vasculaires cérébraux du Québec. Mentionnons que les maladies du cœur demeurent la première cause de décès au Québec et qu'à toutes les 27 minutes, quelqu'un meurt d'une maladie du cœur quelque part au Québec.

On peut joindre Diane Bérubé au numéro de téléphone sans frais 1 888 473-4636.

Source : Jocelyn Thémens

Directeur du développement

Fondation des maladies du cœur du Québec

Ferme Porasseny inc. & Saint-François Montmagny

Eleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)
Landrace, Yorkshire, Duroc Suivie par le PEG, PVSP.

Membre du groupe PorcBeq inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638 Fax: (418) 259-2319
Porcherie: (418) 243-3222 Cell.: (418) 241-3333

**Vous avez besoin d'articles pour vous aider à passer à travers l'hiver qui s'en vient !!!
Passez-nous voir, nous avons ce qu'il vous faut !**



À nos succursales de la S.C.A. Rivière-du-Sud

Saint-François : 259-7715

Berthier : 259-7718

La Durantaye : 884-2802



Brigade scolaire...

Suite de la page 16

En face de l'école

Frédéric Roy (5^e)
Marie-France Morin (5^e)
Patrick Garant-Pelletier (5^e)

Les rues

Marie-Philippe Lesieur (6^e)
Geneviève St-Laurent (6^e)
Émilie Guimont (6^e)

Nous sommes une équipe de 17 brigadiers.

Tout au long de l'année, nous allons faire notre possible pour respecter et faire respecter les règles de la sécurité routière.

J'espère que vous allez apprécier mon texte!

Au plaisir

Dany Blais, capitaine

Les Assurances Fontaine Lemay & Ass. inc.

234, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C2

☎ (418) 248-3358

**ASSURANCE DES PARTICULIERS
ET DES ENTREPRISES**



Lucie Bolduc
C. d'A. Ass.



Denise Prévost
souscriptrice

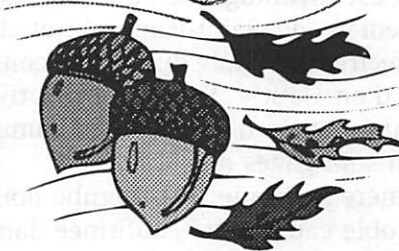
AUTO - HABITATION - COMMERCE

AFI : Un choix de confiance
SERVICES FINANCIERS

Le Café du Havre



Horaires hors-saison



Lundi au mercredi.....Fermé

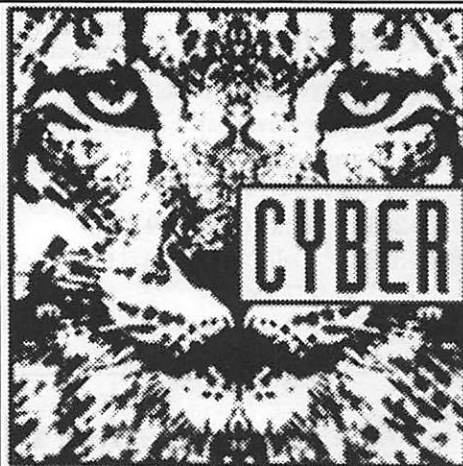
Jeudi16h à 23h

Vendredi et samedi.....8h à 23h

Dimanche.....8h à 21h

Réservation: 259-2953 ou 259-2364

120, rue de la Marina, Berthier-sur-Mer



Cyber Cat inc.

Les spécialistes en catalogues électroniques sur Internet

www.cybercat.qc.ca

téléphone: (418) 259-2616

Les groupes communautaires se mobilisent

Le 23 octobre, avait lieu à Québec la grande mobilisation nationale concernant la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome. Au total, un peu plus de 5 000 personnes des divers milieux communautaires de la province de Québec étaient au rendez-vous pour revendiquer l'application de cette politique adoptée en juillet 2001.

Grâce à l'implication formidable de la TROCCA ainsi que celle des CDC de la région de Chaudière-Appalaches, quelque 350 personnes (soit 8 autobus) se réunissaient à Charny dès 10 heures avant de mettre les voiles vers le lieu de rassemblement sur les Plaines d'Abraham, près du Musée du Québec.

Sur place, un gigantesque chapiteau était monté afin d'accueillir les nombreux manifestants et réchauffer la foule avec des chansons, slogans et «sketchs» avant de mettre le cortège en marche. Chaque organisme communautaire devait également y déposer trois copies de leur rapport annuel d'activités afin qu'ils soient présentés aux trois partis politiques présents à Québec (Parti Libéral, Parti Québécois, Parti de l'Action démocratique du Québec).

Aux environs de 13h30, le grand défilé des 5 000 personnes présentes pour la mobilisation pris son départ dans les rues de Québec; escorté par des musiciens, des animateurs scandant des

slogans et nous entraînant avec des chansons revendicatrices du milieu communautaire. C'est donc dans cet enthousiasme débordant que les participants ont rejoint le Parlement de Québec où furent alors remis tous les rapports d'activités et où les revendications des groupes communautaires furent entendues par les trois partis politiques.

La grande mobilisation nationale pris fin aux alentours de 16h00 pour ainsi laisser repartir tous les participants dans leur région respective. Ce fut une journée de baptême pour la région de Chaudière-Appalaches en matière de mobilisation. En effet, c'était la première fois qu'un mouvement d'une envergure aussi importante était organisé.

Les participants présents ont fait preuve, tout au long de la journée, d'une solidarité hors du commun et nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur implication dans la réussite de cet événement. Nous tenons également à féliciter les organisateurs de cette rencontre et à leur faire parvenir nos remerciements les plus sincères.

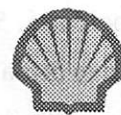
Bravo à toutes et à tous!

Véronique Caron
Agente de communication

DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Épicerie

Un complément à votre confort...



Votre dépanneur Ultra vous accueille toujours dans la bonne humeur et vous offre toute une gamme de produits pour...agrémenter votre table, combler un petit oubli...vous divertir...

Chips? Vin? Conserves? Pain?
Bière? Lait?.

Revue?
Journaux?
Films?

Loto? Très beau choix
Essence? de fruits et
Chocolat? légumes

Bientôt!



et bien plus...
Venez nous voir!



À partir du 9 novembre et jusqu'au printemps
Nouvelles heures d'ouverture!

Lundi au vendredi:	6h30 à 22h
Samedi:	7h30 à 22h
Dimanche:	8h à 22h

Agent autorisé
de la **SAQ**

333, CHEMIN ST-FRANÇOIS (QUÉBEC) G0R 3A0

259-7151

Pastorale : les trois tamis

Un homme se présenta chez mon voisin lui disant : « Écoute, il faut que tu saches ce que ton ami dit de toi. »

Mon voisin l'interrompt; avant de me le dire, réponds à cette question :

« As-tu pensé à passer par les trois tamis ce que tu veux me raconter? »

Liste des défunts pour 2001-2002

Du 1er novembre 2001 au 1er novembre 2002

Simone Blais, 89 ans

Claude Bonneau, 62 ans

Gilles Bouffard, 61 ans

Louis-Joseph Campagna, 72 ans

Richard Chouinard, 68 ans

Marguerite Gagnon, 81 ans

Édouard Lamonde, 99 ans

Gaston Lamonde, 71 ans

Gertrude Larose, 92 ans

Michel Paré, 54 ans

Maurice Simard, 77 ans

François Théberge, 78 ans

Quels sont ces trois tamis?

D'abord, le tamis de la vérité, répondit mon voisin; as-tu vérifié l'exactitude de ce que tu veux me dire?

Non, je l'ai simplement entendu, on me l'a rapporté.

Alors, dit mon voisin, tu l'as certainement passé par le tamis de la joie?

Même n'étant peut-être pas vrai, ce que tu veux me raconter me fera sans doute plaisir?

Je ne pense pas que cela te fasse plaisir.

Et bien, puisque ta nouvelle ne me fera pas plaisir, tu l'auras passée par le troisième tamis, celui de l'utilité?

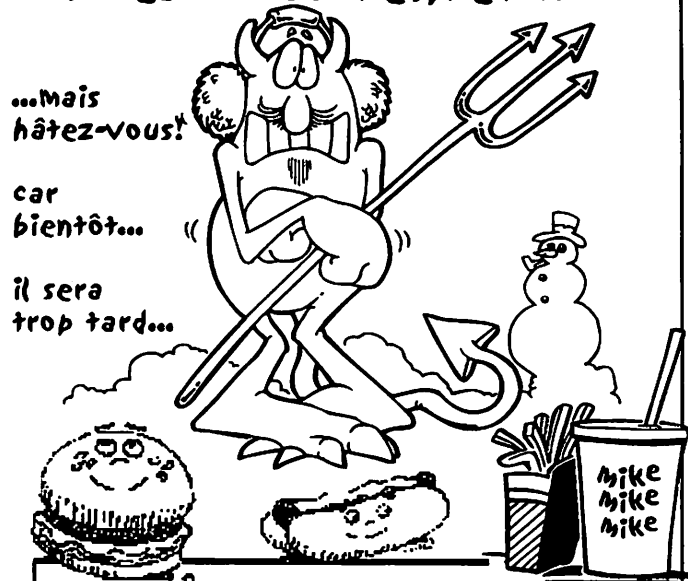
Non, je ne le crois pas.

Alors, mon voisin dit : Dans ce cas, tais-toi. Si ce que tu voulais me raconter n'est ni vrai, ni réjouissant, ni utile, garde-le pour toi et tâche de l'oublier le plus vite possible.

Cette histoire m'a été racontée! Je l'ai aimée et je la raconte à mon tour...

L'équipe pastorale

Laissez-vous tenter...



CASSE-CROÛTE CHEZ MIKE

570, Chemin St-François Ouest

Saint-François

→ 259-2447



**LES
CONSTRUCTIONS**
JEAN BOUCHER

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Rénovation • Construction
Résidentielle • Commerciale
194, rue Principale Ouest
Berthier-sur-Mer

Licence RBQ
8000-1316-58

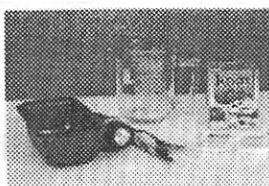
Tél. et Fax: 259-2628

la nouvelle
GARANTIE
MAISONS
NEUVES
APCHQ

LES DÉBROUILLARDS

Il te faut :

- 2 sachets de gélatine Knox MC
- 1 tasse d'eau très chaude
- Crayon lumineux ou petite lampe de poche
- Petit moule à gâteau de 15 cm X 7 cm anti-adhésif
- Couteau



Fabrique ta fibre optique !

Fais dévier la lumière dans ta cuisine avec... de la gélatine !

* Pour obtenir un petit faisceau de lumière, recouvre la vitre en ne laissant qu'un petit trou.

1. Mélange la gélatine avec l'eau très chaude. Verse ce mélange dans le moule et mets-le au **réfrigérateur** pendant 4 heures.
2. Remplis le fond de l'**évier** de la cuisine avec de l'eau très chaude.
3. Sors le moule du réfrigérateur et dépose-le sur l'eau chaude quelques secondes, pour décoller la gélatine du fond du plat. Attention, ne laisse pas ton moule flotter trop longtemps sur l'eau chaude, car la gélatine va fondre complètement ! (remets alors ton plat au frigo).
4. Tourne soigneusement le plat à l'envers sur une surface plane (et propre !) pour démouler la gélatine.
5. Avec un couteau, coupe des **bandes** droites de gélatine (quelques centimètres de largeur).
6. Éteins les lumières. Avec ton crayon lumineux (ou lampe de poche) éclaire l'intérieur d'une bande de gélatine. Que se passe-t-il ? Le faisceau de lumière sort à l'autre extrémité de la bande de gélatine. Pour mieux capter le faisceau, mets un carton blanc au bout de la bande. Brillant n'est-ce pas ?

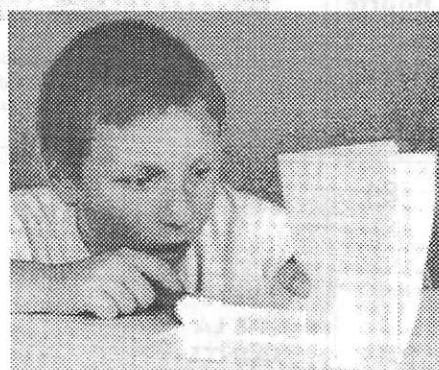
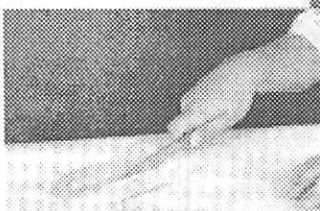
Poursuis l'expérience

Plie ta bande de gélatine. Que se passe-t-il ? La lumière est déviée et suit la courbe jusqu'à l'extrémité de la bande. Mais si tu plies trop ta bande, la lumière s'échappe et se diffuse en partie dans l'air. Pourquoi ? La paroi intérieure de la bande de gélatine est presque perpendiculaire. En frappant cette arête (un angle très pointu), la lumière traverse la gélatine et est déviée dans l'air. Vois jusqu'où tu peux courber la bande de gélatine avant de faire disparaître complètement la lumière.

C'est quoi le truc ? J-F :

Le faisceau de lumière traverse la bande de gélatine et frappe l'intérieur de cette bande. En frappant les parois, la lumière est réfléchiée et ricoche au centre. Résultat : tu obtiens un faisceau de lumière très concentré.

C'est ce phénomène qui est utilisé pour transmettre de l'information à travers la fibre optique. Les sons et les images sont convertis en pulsations de lumière et voyagent dans la fibre optique de la même façon que ton faisceau dans la gélatine.



Merci au débrouillard Maxime Paradis

Texte : Johanne David

Illustrations : Jacques Goldstyn

Photos : Laurence Labat

La lumière est au courant

En 1840, les physiciens Daniel Collodon et Jacques Babinet ont fait la lumière... sur la lumière ! En observant un faisceau de lumière dans un cours d'eau, les physiciens ont découvert que la lumière suivait le courant... comme un poisson !

2

NOVEMBRE

0 0 2

AU FIL DES JOURS

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
29 novembre, début de la collecte sélective...					1  Bac Vert	2
3 Élections municipales	4	5	6	7	8  Bac Vert	9
10	11 Réunion du Conseil Jour du Souvenir	12 Déjeuner-causerie 	13 Réunion des Fermières Tombée du journal	14	15  Bac Vert	16
17 Bazar Bouffe des Fermières	18	19  Réunion du Comité d'embellissement	20	21	22  Bac Vert	23
24	25 FÊTE DE LA SAINTÉ-CATHERINE	26	27 Dîner du Club de l'Âge d'or	28	29 Bac Bleu 1 ^{ère} collecte des matières recyclables 	30
 Fleuriste Demontmagny Inc. NOUVELLE ADRESSE → Monique Gaudreau, propriétaire 310, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C8  FLEURISTE  BOUTIQUE DÉCORATION  SERRES ET CULTURE-JARDIN 248-0117 / 1-800-463-0117						

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 7 octobre 2002, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Norbert Morin, maire, messieurs Yves Laflamme, madame Mariette Pelletier, Auguste Boulet, Pierre Jean et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Norbert Morin, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par madame Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 AOÛT 2002
AINSI QUE CELUI DU 3 SEPTEMBRE 2002**

Une photocopie du procès-verbal de la séance ajournée du lundi 26 août 2002 ainsi que de celui de la séance régulière du lundi 3 septembre 2002 ayant été remises à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ajournée du lundi 26 août 2002 ainsi que celui de la séance régulière du lundi 3 septembre 2002 soient acceptés tels que déposés.

ACCEPTATION DES COMPTES D'OCTOBRE 2002

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

Remboursement activités loisir	505,10
Caisse pop. Desjardins Riv. du Sud, service cellulaire et téléavertisseur	54,07
Claude Morin, remb. frais déplacement	284,40

Soc. Coop. Agri. Riv. sud, matériel divers	1 108,19
NWC – EducExpert inc., achat logiciel «Focus»	700,50
Hydro-Québec, éclairage public août 2002	558,19
Soc. can. des Postes, envoi circulaires «Pont Rivard»	50,04
Sylvain Lamonde, remb. achat fournitures pompiers	8,50
Soc. can. des Postes, envoi circulaires	51,76
Taxi Michel Brochu, 1er versement transport adapté	1 710,00
Marie-Hélène Blais, jugement concours Maisons fleuries	150,00
Yves Laflamme (conseiller), gagnant 1er prix concours Maisons fleuries	100,00
Norbert Morin, gagnant 2e prix concours Maisons fleuries	75,00
Élisabeth Lapointe, gagnante 3e prix concours Maisons fleuries	50,00
Ferme Sanipor, gagnant 1er prix concours Maisons fleuries	100,00
Ferme S.L. Blais, gagnant 2e prix concours Maisons fleuries	75,00
Ferme Rachel Bonneau, gagnant 3e prix concours Maisons fleuries	50,00
Comité embellissement, prix participation concours Maisons fleuries	25,00
Soc. can. des Postes, envoi circulaires Comité embellissement	50,04
Artère Construction, réparation pont Montée Rivière du Sud	20 704,50
Hydro-Québec, électricité:	
Poste pompage Morigeau	187,53
Garage municipal	238,63
Parc Morigeau	46,04
Enseigne	35,78
Poste Incendie	128,68
	636,66
Telus, service bureau, garage, Internet.	419,39
Lettrage DC enr., 5 pancartes	650,00
Ministre Revenu Québec, remise septembre 2002	4 832,04
Revenu Canada, remise septembre 2002	2 865,80
Régie Inter Anse-à-Giles, enfouissement vidanges septembre 2002	1 004,49
Les Concassés du Cap, enlèvement vidanges sept. 2002	3 979,87
CARRA, remise septembre 2002	258,70
Gaston Garant, chloration septembre 2002	67,50
La Fabrique, loyer octobre 2002	166,67
Américaine Logiball inc., matériel aqueduc.	171,39
Blocs de béton Montmagny, béton bordures (Site).	632,64

Boivin et Gauvin, matériel incendie	540,62
Bordures Polycor, bordures M. Paroisse	671,52
Brûleurs Pierre Carrier, mise au point fournaise M. Paroisse et garage	234,47
Bureautique Côte Sud, contrat service photocopieur, papeterie	284,82
Produits de laboratoire certifiés, matériel machinerie	976,78
Claude Morin, remb. frais déplacement	77,10
Compagnie canadienne d'assurances générales Lombard, réclamation	503,82
Conciergerie Montmagny, nettoyage sinistre (eau) Maison de la Paroisse	442,85
Construction BML, asphalte	363,95
Coopérative fédérée de Québec Sonic, huile à chauffage et diesel:	
Maison de la Paroisse	737,99
Garage	160,51
Diesel	2384,29
Courrier Purolator ltée, envoi colis	27,25
Daniel Blais, remb. frais déplacement	12,00
Dépanneur Ultra, essence	
Pompe barrage	261,81
Ass. Eaux (fournitures)	8,45
Voirie	120,96
Desjardins Sécurité financière, assurance collective octobre 2002	1 817,38
Emco, cadre et couvercle Site institutionnel	411,88
Épicerie Morigeau, essence et fournitures Service incendie	184,88
Filtrum, trousse pour pompe	314,34
Fortier 2000 ltée, matériel Site	202,44
FQM, facturation Dicom	12,38
Gaston Garant, remb. frais déplacement	293,70
Groupe Dynaco, pièce génératrice	9,32
Hewitt, entretien préventif excavatrice	574,59
Hydro-Québec, électricité	
Bi-énergie M. Paroisse	45,28
Maison Paroisse	314,94
Log. Concierge	80,35
Usine d'épuration	2645,07
Log. 536	59,33
Éclairage public	576,78
	3 721,75

Imprimerie CCL, sac de mise en candidature	107,53
ITT Flygt, anneau d'usure en bronze ass. eaux	201,15
Jocelyne Noël, entretien bureau et fournitures	75,73
John Meunier, chlore libre et total	114,88
La Fabrique, remb. facture raccordement système d'alarme	794,79
Laboratoire Environnement LCQ, analyses eau potable	648,74
L'Arc-en-ciel, service accompagnement enfant avec handicap – terrain de jeux . . .	708,40
Le Nettoyeur Magnymontois, nettoyage salopettes	103,71
L'Écho St-François, contribution publicitaire	840,00
Les Automobiles Chabot, pièce camion Mack	593,99
Les Commerçants de la Chaudière, transport Dicom	51,06
Les Constructions Montmagny inc., réparation mur (Site)	7 476,63
Les Loisirs St-François, soirée embellissement	279,00
Les Produits ind. J.-P. Côté, chlore	1 361,37
M.R.C., contribution Fête "Pêche", relieur et avis public	1 030,94
Mack Ste-Foy, pièces camion Mack	55,70
Mariette Pelletier, remb. factures	235,07
Matrec Environnement inc., pomper station pompage	793,67
Ministre des Finances, 2e versement Sûreté du Québec	60 295,00
MRC, mutations mai-août	39,00
Municipalité Saint-Raphaël, service pompiers (feu Jacques Boulet)	523,24
Pagenet, location téléavertisseur	314,19
Pétrole Montmagny, matériel aqueduc	59,06
Philiass Blais & fils enr., voyages terre remplissage (Site), location excavatrice . . .	603,88
Pièces d'auto GGM, pièces Mack, équipement garage	453,32
Pneus André Ouellet, crevaison camion Mack	70,43
Praxair, location bouteilles	50,62
Réal Huot inc., matériel aqueduc	163,43
René Samson, déplacer prise extérieure génératrice (Site)	684,40
Scaphandre Autonome, plein d'air	322,06
Soc. Can. Postes:	
envoi journal l'Écho	83,77
envoi lettres recommandées	45,83
Soc. Coop. Riv. du Sud, matériel divers	2 360,77

Telus Mobility, cellulaire.	60,89
Terrassement Joncas, main-d'œuvre (Site).	437,10
Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, honoraires professionnels	94,90
Unibéton, béton et criblure de pierre (Site), matériel voirie.	1 931,14
Yves Laflamme, remb. frais déplacement	192,00
TOTAL:	141 704,68

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

REFINANCEMENT D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT (À TITRE INFORMATIF)

Un emprunt de l'ordre de 242 500\$ avait été contracté le 8 décembre 1997, et ce pour une période de dix (10) ans. Ce règlement d'emprunt comprenait deux (2) règlements, c'est-à-dire:

- Règlement No 155 (réfection de la Maison de la paroisse à un coût de 82 500\$)
- Règlement No 160 (achat du camion 10 roues à un coût de 160 000\$)

Le 8 décembre 2002, la première période de cinq (5) ans vient à échéance. Donc, il va falloir refinancer, cette fois-ci pour les cinq (5) années restantes, un emprunt de l'ordre de 137 300,00\$.

Le service du financement municipal va envoyer pour l'occasion des résolutions à adopter. Évidemment, le service du financement municipal va aller en soumissions afin d'obtenir le meilleur taux possible. À titre de renseignement, la municipalité payait un taux de 5,6% pour les cinq (5) premières années.

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (À TITRE INFORMATIF)

Le 10 septembre dernier, le Conseil des Maires de la MRC de Montmagny a adopté son projet de plan de gestion des matières résiduelles.

Dans le cadre de ce processus, la MRC de Montmagny doit entreprendre une période de consultation publique. D'ailleurs, la population a été avisée par avis public qu'il va y avoir deux assemblées de consultation publique aux dates, heures et endroits suivants:

Jeudi le 7 novembre 2002 à 19 h 30
Salle paroissiale de St-Fabien-de-Panet
213, de la Salle, St-Fabien-de-Panet

Lundi le 18 novembre 2002 à 19 h 30
MRC de Montmagny
159, rue St-Louis, local 236, Montmagny,

PRÉSENTATION DU CONTRAT DE COLLECTE SÉLECTIVE

Le secrétaire a préparé un contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables et non recyclables. Ledit contrat va lier la municipalité et "Les Concassés du Cap inc." pour une période de cinquante et un (51) mois.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
 accepte le contrat que le secrétaire a préparé pour la collecte et le transport des matières
 résiduelles recyclables et non recyclables;

QU'il soit convenu entre les deux parties concernées d'une date pour signer les
 documents.

PONT DE LA MONTÉE DE LA RIVIÈRE DU SUD

Voici un bref rappel des événements reliés à la fermeture du pont de la Montée de la Rivière du Sud.

- 14 août, le pont a dû être fermé après une inspection faite par le ministère des Transports.
- Des plans et devis ont été préparés par le ministère.
- La municipalité a été en soumissions sur invitation auprès de quatre (4) entrepreneurs.
- La compagnie "Artère Constructions inc." de Québec a été choisie pour faire les travaux à un coût de 20 704,50\$.
- Les travaux ont été réalisés les 5, 6 et 9 septembre.
- Pour des raisons de sécurité, le ministère voulait faire une autre inspection plus poussée, ce qui a retardé l'ouverture du pont au 19 septembre.

C'est la firme "Noram" qui a fait la surveillance des travaux et qui a émis une attestation de conformité. Les honoraires de surveillance s'élèvent à 1 449\$, ce qui correspond à 7% du montant de la plus basse soumission. Habituellement, le ministère subventionne le montant des travaux et le montant des honoraires professionnels.

Le 20 septembre, par voie de télécopieur, le ministère des Transports disait ceci à propos du pont:

"Suite à la réalisation des travaux de consolidation de la pile No 2 du pont et suite à l'inspection générale réalisée mercredi le 18 septembre dernier en compagnie de monsieur Claude Morin contremaître, le ministère confirme que ce pont est de nouveau en mesure de supporter les charges routières et peut être réouvert à la circulation routière.

Tel que stipulé par votre règlement municipal No 185-2001, les panneaux de signalisation «limitation de poids aux charges légales» (P-195) doivent demeurer en place."

AIDE FINANCIÈRE (À TITRE INFORMATIF)

Monsieur le député Réal Gauvin confirme une aide financière additionnelle de 10 947\$ pour aider la municipalité à défrayer les coûts relatifs aux travaux de la Montée des Prairies. Cette contribution sera considérée pour l'exercice financier 2002-2003 et ne pourra être reportée au prochain exercice financier.

Cette aide financière de 10 947,00\$ s'ajoute à celle de 25 000,00\$ qui avait été promise le 7 juin 2002.

TRAVERSES DE CHEMIN POUR VTT

Le Club VTT Tadoussac St-François inc. demande à la municipalité de renouveler les demandes de traverses de route qui sont sous juridiction municipale.

Voici une énumération des traverses de route visées:

- 1- chemin les Prairies
- 2- montée les Prairies
- 3- chemin Morigeau
- 4- chemin Rivière du Sud
- 5- montée Morigeau
- 6- montée Morigeau (pont)

Les traverses énumérées sont situées exactement au même endroit que l'an dernier. Cette demande de renouvellement pour valider les traverses de véhicules hors route est exigée par le ministère des Transports.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de renouveler les demandes de traverses de chemin sous juridiction municipale pour le Club VTT Tadoussac St-François inc.;

QUE l'autorisation de renouvellement ne soit valide que pour les six (6) traverses de chemin indiquées sur le formulaire.

COURS DE FORMATION

Une journée de formation sur les législations récentes et processus d'appels d'offres (projet de loi 106) aura lieu le jeudi 24 octobre 2002 au Lac Etchemin de 9 h à 17 h.

Les frais d'inscription pour les membres de l'ADMQ sont de 130\$ plus taxes. Il y a eu tellement de changements dans la législation au cours de la dernière année que le secrétaire croit qu'il est impérieux d'assister à cette formation.

CONSIDÉRANT QU'il y a eu énormément de changements au niveau de la législation en 2002;

CONSIDÉRANT QUE les processus d'appels d'offres ont aussi subi des changements importants;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise le secrétaire à participer à cette journée de formation sur les législations récentes, jeudi le 24 octobre prochain au Lac Etchemin.

RECOMMANDATION DE PAIEMENT

Le groupe BPR a examiné les factures de recherche en eau potable du groupe André Laforest inc., experts-conseils, concernant la recherche en eau potable.

Le compte d'honoraires s'établit comme suit, en date du 10 mai 2002, sur le territoire des municipalités concernées:

- Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (No 214, No 225, No 233)	40 420,69\$
- Berthier-sur-Mer (No 217, No 235, No 243, No 246)	54 155,76\$
- Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (No 231, No 234, No 242)	37 989,63\$
	132 566,08\$

Le montant de la facture s'élève à 132 566,08\$, taxes incluses et BPR en recommandant le paiement.

CONSIDÉRANT QUE les factures de recherche en eau potable du groupe André Laforest inc., experts-conseils, ont été vérifiées par la firme BPR qui, elle, est en charge du dossier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris soin également de vérifier les factures qui lui étaient présentées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de payer les honoraires présentés par la firme André Laforest inc., experts-conseils, concernant la recherche en eau potable;

QUE Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, en tant que maître d'œuvre, verse la somme de cent trente-deux mille cinq cent soixante-six dollars et huit sous (132 566,08\$) taxes incluses à la firme André Laforest inc.;

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud réclame par voie de factures les sommes suivantes à:

- Berthier-sur-Mer	54 155,76\$
- Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	37 989,63\$

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud paye sa part, soit:
40 420,69\$.

À la prochaine rencontre, le secrétaire présentera des honoraires de Samson et Frères inc. et des honoraires professionnels de BPR.

CHALET DU CLUB VTT TADOUSSAC

Dans une réunion précédente, "Les Loisirs St-François inc." avaient manifesté leur intention de se départir du chalet sur le chemin Les Prairies Ouest. Ledit chalet est loué depuis quelques années par le Club VTT Tadoussac inc.

Les Loisirs St-François ont tendu la perche au Club VTT Tadoussac. Leur offre est de 15 000\$. C'est loin de l'évaluation du bâtiment qui s'élève à:

Terrain	800,00\$
Bâtiment	30 700,00\$
TOTAL:	31 500,00\$

Ce bâtiment est de dimension 25' x 40' sur le lot No P-326. La superficie est la suivante:

Frontage	72 pi
Profondeur	200 pi
Superficie	14 400 pi

Le revêtement extérieur du bâtiment est en tôle de même que sa toiture.

Le secrétaire remet aux élus une copie de la lettre du président du Club VTT Tadoussac dans laquelle il explique l'offre d'achat qui est présentée.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de 15 000,00\$ présentée par le Club VTT Tadoussac inc. aux Loisirs St-François de Montmagny inc. est bien en deçà de l'évaluation municipale qui est de 31 500,00\$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean
APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de refuser l'offre présentée par le Club VTT Tadoussac inc. concernant l'achat du chalet sur le chemin Les Prairies Ouest;

QUE le Club VTT Tadoussac inc. soit saisi que s'il ne présente pas une offre d'achat plus réaliste, le chalet sera mis en vente le printemps prochain.

PERMIS D'INTERVENTION – TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE L'EM- PRISE DES ROUTES DE TRANSPORTS QUÉBEC

Le permis d'intervention est émis lorsque les travaux consistent à réparer des équipements déjà en place, ex.: bris d'aqueduc.

La permission de voirie est émise lorsqu'il y a ajout d'équipement, ex.: ajout d'un trottoir, d'une borne-fontaine.

Lorsqu'il y a un bris qui demande une réparation immédiate, il faut contacter Saint-Jean-Port-Joli. Un accord verbal sera donné pour permettre de faire la réparation.

Pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000,00\$), la municipalité peut s'engager, par résolution du Conseil, à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de voirie. Une telle résolution évite de devoir fournir un dépôt de garantie à chaque fois qu'on doit effectuer des travaux à l'intérieur des emprises de Transports Québec.

ATTENDU QUE la municipalité peut effectuer ou faire effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égouts, etc.) pour la période du 1er septembre 2002 au 31 décembre 2002;

ATTENDU QUE ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par Transports Québec;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par Transports Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
 APPUYÉ par madame Mariette Pelletier
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud demande à Transports Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000,00\$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention

SOUMISSIONS POUR ASPHALTAGE

La municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour de l'asphaltage auprès de cinq (5) entreprises. Les soumissions étaient pour deux (2) tronçons de la Montée les Prairies.

(Les taxes sont incluses)	Tronçon de 1 250 mètres	Tronçon de 850 mètres
Pavage Chabot	Pas soumissionné	
Jacques & Raynald Morin	Pas soumissionné	
Entreprises Lévisiennes	48 633,72	33 035,18
Constructions HDF inc.	70 700,12	47 925,17
Construction B.M.L.	52 951,75	35 984,42

Le Conseil décide de retenir les services de "Entreprises Lévisiennes".

Le Conseil décide de faire les deux tronçons.

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires invités ont reçu les mêmes instructions;

CONSIDÉRANT QUE le budget de la municipalité permet de réaliser les deux (2) tronçons;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission présentée par «Les Entreprises Lévisiennes inc.» pour appliquer une couche d'usure d'asphalte EB105 d'une épaisseur moyenne de deux (2) pouces après compaction sur deux (2) tronçons de la Montée les Prairies;

QUE le coût global pour les deux (2) tronçons s'élève à quatre-vingt-un mille six cent soixante-huit dollars et quatre-vingt-dix sous (81 668,90\$) taxes incluses.

PRÉSENTATION DU BUDGET DE L'O.M.H. 2003 ET DE SON PLAN TRIENNAL

BUDGET

BUDGET 2001 BUDGET 2002 BUDGET 2003

REVENUS

Revenus de location	108 209	125 024	128 542
---------------------	---------	---------	---------

DÉPENSES

Administration	8 456	11 187	9 800
Conciergerie, Entretien	30 500	29 874	30 352
Énergie, Taxes, Assurances	75 983	78 235	79 576
Remplacement, modernisation	58 000	10 500	28 000
Financement	85 387	85 340	85 290
Service à la clientèle	5 377	5 377	6 606
<u>TOTAL DES DÉPENSES</u>	263 703	220 513	239 624
DÉFICIT	155 494	95 489	111 082
CONTRIBUTION SHQ 90%	139 945	85 940	99 974
MUNICIPALITÉ 10%	15 549	9 549	11 108

PLAN TRIENNAL POUR 2003-2004-2005

	2003	2004	2005
Remplacement de tapis	8 000	8 000	8 000
Structure (galeries extérieures)	15 000	—	—
Aménagement terrain (stationnements additionnels)	5 000	—	—
TOTAUX	28 000	8 000	8 000

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a adopté son budget d'opération se terminant le 31 décembre 2003;

ATTENDU QUE ce budget est soumis à la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour étude et approbation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte et approuve le budget de l'Office municipal d'habitation de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et son plan triennal d'immobilisation pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2003.

ÉCLAIRAGE DE RUE

À la réunion du 3 décembre 2001, monsieur Réjean Guillemette avait adressé à la municipalité une demande pour que soit installée une lumière de rue à l'entrée qui donne accès à sa terre dans la Montée St-François. Il avançait que c'est dangereux quand il sort avec sa machinerie agricole car il y a un point aveugle pour les conducteurs qui y circulent.

Le Conseil avait accepté la demande pour que l'installation de cette lumière de rue se fasse en 2002 (résolution No 219-2001).

Hors, ces demandes d'éclairage de rue doivent être faites à Hydro-Québec par voie de résolution.

Le secrétaire signale que suite à l'enfouissement des fils électriques sur le Site institutionnel, il y a deux (2) lumières de rue au sodium qui vont être supprimées (celle près du Pavillon P.-L. Bédard et celle dans la 1re entrée de l'église).

Le secrétaire suggère au Conseil qu'on informe Hydro-Québec d'annuler une lumière au sodium et de se servir de l'autre luminaire en le déplaçant à l'endroit dangereux dans la Montée St-François.

CONSIDÉRANT QUE deux (2) lumières de rue au sodium vont être supprimées suite aux travaux d'enfouissement des fils électriques sur le Site institutionnel;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2001 le Conseil municipal avait accepté que soit installée une lumière de rue à l'entrée qui donne accès à la terre de monsieur Réjean Guillemette dans la Montée St-François;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande au secrétaire municipal de signifier à Hydro-Québec:

- les endroits où les deux (2) lumières de rue ont été enlevées
- d'installer une de ces lumières de rue à l'endroit mentionné dans le deuxième CONSIDÉRANT.

SOUMISSIONS POUR HUILE À CHAUFFAGE ET DIESEL

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud veut demander des soumissions sur invitation pour la fourniture d'huile à chauffage et d'huile diesel de première qualité pour la saison 2002-2003.

Les soumissionnaires invités étaient les suivants l'an dernier:

- a) Les Pétroles Irving inc.
- b) Les Pétroles Sonic
- c) Pétrole Montmagny inc.
- d) Les Huiles Desroches inc.

Le secrétaire joint une copie de la formulation de la soumission pour la demande en huile à chauffage et diesel.

- 1- Est-ce que la formulation convient au Conseil municipal? OUI
- 2- Est-ce que la liste des soumissionnaires invités vous convient?

Le Conseil veut ajouter le nom des fournisseurs suivants:

- Ultrafort inc.
- Pétroles J.M.B. inc.

Suite au dévoilement des résultats, le soumissionnaire invité retenu est "Les Huiles Desroches inc."

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture d'huile à chauffage et de diesel de première qualité pour la saison 2002-2003;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission de "Les Huiles Desroches inc." pour la fourniture d'huile à chauffage et de diesel de première qualité pour la saison 2002-2003;

Huile à chauffage 4199 taxes incluses

Diesel 6517 taxes incluses

QUE "Les Huiles Desroches inc." desserve les besoins du garage municipal, de la Maison de la Paroisse et du Centre des Loisirs;

QUE le produit soit de première qualité et que la livraison soit faite dans les meilleurs délais;

QUE les prix soient sujets aux fluctuations du marché et qu'une preuve écrite de la compagnie Ultramar soit fournie à chaque changement de prix.

SOUMISSIONS POUR SABLE ET SEL

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud veut demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sable et de sel pour la saison 2002-2003.

Les soumissionnaires invités étaient les suivants l'an dernier:

- a) Unibéton
- b) Martin Mercier inc.
- c) Terrassement Joncas et Frères inc.

Le secrétaire joint une copie de la formulation de la soumission pour la demande en sable et en sel.

- 1- Est-ce que la formulation convient au Conseil municipal? OUI
- 2- Est-ce que la liste des soumissionnaires invités vous convient? Voulez-vous y apporter des changements?

Le Conseil veut ajouter le nom du fournisseur suivant:

- Les Constructions HDF inc.

Suite au dévoilement des résultats, le soumissionnaire retenu est «Unibéton».

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a demandé des prix pour du sable livré et pour du sable non livré;

CONSIDÉRANT QUE sur les soumissionnaires invités, un seul a pu répondre à cette demande bien spécifique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient

la soumission de «Unibéton» aux prix suivants:

Sable livré	12.65/t.m. taxes incluses
Sable non livré	9.55/t.m. taxes incluses

pour la fourniture en sable et sel 6% pour la saison d'hiver 2002-2003;

QUE la qualité du sable soit constante, c'est-à-dire un sable bien lavé et non agglutinant;

QUE le délai de livraison soit le plus court possible.

SOUMISSION POUR DÉNEIGEMENT DE LA RUE DU ROCHER ET DU SITE INSTITUTIONNEL

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud veut demander des soumissions sur invitation pour le déneigement de la rue du Rocher et du Site institutionnel.

Des travaux ont été faits cet automne et il serait périlleux de faire faire le déneigement de l'endroit par l'équipement de la municipalité sans risquer de briser les bordures parce que l'équipement est trop gros. Donc, la municipalité compte ajouter tout le déneigement du Site institutionnel (à partir de la chaîne qui délimite la rue du Rocher jusqu'à l'avant du presbytère actuel) à celui de la rue du Rocher.

Les soumissionnaires invités étaient les suivants l'an dernier:

- a) M. Jacques Blais
- b) M. Gilles Lamonde
- c) M. Alphonse Marceau
- d) M. Jacques Théberge

Le secrétaire joint une copie de la formulation de la soumission pour la demande de déneigement de la rue du Rocher et du Site institutionnel.

1- Est-ce que la formulation convient au Conseil municipal? OUI

2- Est-ce que la liste des soumissionnaires invités vous convient? OUI

Les soumissions seront dévoilées à la séance régulière de novembre 2002, soit le 4 ou le 11, dépendamment s'il se tient ou non des élections municipales à Saint-François.

DÉNEIGEMENT DE L'ENTRÉE CHAMBERLAND

L'an dernier, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud n'avait pas jugé important d'aller en soumission pour le déneigement de l'entrée Chamberland. Elle était très contente du travail effectué par monsieur Aurèle Gendron. Est-ce que le Conseil entend procéder de la même façon? C'est-à-dire de demander au principal intéressé quel est son prix pour l'hiver 2002-2003?

Oui, le Conseil municipal entend procéder de la même façon que l'année dernière.

Le secrétaire a rejoint par téléphone monsieur Gendron pour lui proposer le déneigement de l'entrée Chamberland pour l'hiver 2002-2003. Ce dernier a accepté.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est très satisfaite du travail de monsieur Aurèle Gendron à l'entrée Chamberland;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean
 APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme
 ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient les services de monsieur Aurèle Gendron pour entretenir et déneiger l'entrée Chamberland (autrefois la rue sans nom) à Morigeau pour un montant de six cent dollars (600,00\$) taxes en sus;

QUE l'entrée Chamberland soit dégagée sur toute sa largeur et sur toute sa longueur;

QUE ladite rue soit dégagée tôt le matin car il y a des travailleurs qui commencent de bonne heure;

QUE le contrat d'entretien de ladite rue pour la période d'hiver 2002-2003 rencontre les attentes des résidents directement concernés ainsi que celles de la municipalité.

RAMASSAGE DE LA NEIGE DANS LE VILLAGE

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ramasse la neige dans le village depuis quelques années déjà. Le secteur couvert débute chez monsieur Yvan Gendron pour se poursuivre jusque chez monsieur Réjean Morneau. Ledit secteur touche cent dix-neuf (119) propriétaires.

L'année dernière, le poste budgétaire concernant le ramassage de la neige dans le village a fait ses frais et le Conseil a décidé de laisser la taxe de service à 75,00\$.

CONSIDÉRANT QUE le poste budgétaire concernant le ramassage de la neige dans le village a fait ses frais;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de laisser la taxe de secteur concernant le ramassage de la neige dans le village à soixante-quinze dollars (75,00\$) par propriétaire pour l'hiver 2002-2003;

QUE le secteur où la neige est ramassée soit exactement le même que l'an dernier, soit de chez monsieur Réjean Morneau (à l'ouest du village) jusque chez monsieur Yvan Gendron (à l'est du village).

BÉLIER MÉCANIQUE POUR SILLONS DANS LES CHAMPS

Depuis quelques années, la municipalité fait des sillons dans les champs afin de diminuer la poudrerie dans les chemins.

L'année dernière, la municipalité avait retenu les services d'un entrepreneur et le demandait au besoin.

1- Est-ce que le Conseil municipal compte agir de la même façon l'hiver prochain? OUI

2- Si oui, demandez-vous des soumissions sur invitation? OUI

C'est Martin Mercier qui a fait le travail l'an dernier. Le coût du transport était de 100,00\$ à chaque séance de travail. Le coût horaire était de 95,00\$.

CONSIDÉRANT QU'il est prouvé que le fait de faire des sillons dans les champs

à des endroits stratégiques diminue la poudrerie dans les chemins;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud compte demander des soumissions sur invitation aux entrepreneurs suivants:

1) Martin Mercier inc.

2) Les Constructions HDF inc.

pour effectuer des canaux aux endroits qui leur seront indiqués par le personnel de la municipalité;

QUE le résultat soit divulgué à la prochaine séance du mois de novembre 2002.

VÉRIFICATION DES EXTINCTEURS

La municipalité dispose de plusieurs extincteurs dans l'ensemble de ses bâtiments. La dernière vérification remonte à janvier 1999. Normalement, un extincteur doit être vérifié chaque année, rechargé tous les six (6) ans et doit subir un test hydrostatique tous les douze (12) ans pour le bon fonctionnement de celui-ci.

Les Extincteurs de Montmagny enr. proposent leurs services. Une liste de prix est jointe à leur offre.

1- Etes-vous d'accord pour faire vérifier nos extincteurs? OUI

2- Et si oui, auprès de qui?

Le Conseil municipal demande au secrétaire d'aller en soumission auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour avoir un comparable de prix. De plus, il veut que la vérification des appareils soit faite par une entreprise reconnue.

SIGNALISATION (À TITRE INFORMATIF)

La signalisation était déficiente à certains endroits de la municipalité. Le budget permettait d'améliorer la situation. Donc, une commande a été passée à SignoTech inc. Les panneaux devraient être livrés vers le 18 octobre prochain.

REMPLACEMENT D'UNE VANNE MURALE DE 36"X 36"

Au barrage-réservoir, il y a une vanne murale qui fuit. Avec les sécheresses que l'on vit depuis quelques années, il est impérieux de la remplacer car l'eau qui passait, si elle n'avait pas été récupérée par une pompe, représentait environ 1 500 gallons d'eau.

Des soumissions ont été demandées auprès de trois (3) fournisseurs:

- Filtrum Construction	7 500,00\$ taxes en sus	Délai de 3 semaines
- Noël Rochette et fils inc.	7 500,00\$ taxes en sus	Délai de 6 semaines
- CWA de Wilfrid Allen	9 350,00\$ taxes en sus	Délai de 10 semaines

CONSIDÉRANT QUE la fuite d'eau au barrage-réservoir est occasionnée par une vanne murale qui n'est plus étanche;

CONSIDÉRANT QUE le climat a beaucoup changé depuis quelques années de telle sorte que nous sommes confrontés beaucoup plus fréquemment à des périodes de sécheresse;

CONSIDÉRANT QU'il faut protéger nos réserves d'eau afin de pouvoir faire face à ces sécheresses;

CONSIDÉRANT QU'il faut absolument réparer cette vanne murale;

CONSIDÉRANT QUE des fournisseurs ont été invités à soumissionner pour une vanne murale de 36» x 36»;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission de «Filtrum Construction» au montant de sept mille cinq cents dollars (7 500,00\$) taxes en sus pour la fourniture et l'installation d'une vanne murale de 36» x 36» au barrage-réservoir;

QUE le délai de livraison de trois (3) semaines apparaissant dans la soumission de l'entrepreneur retenu soit respecté.

VARIA

A) Barrage

La municipalité a rencontré à sa séance en comité du 30 septembre dernier, monsieur Jean-Pierre Plamondon du Groupe Roche. Le but de la rencontre était de connaître les obligations de la municipalité relativement à la Loi sur la sécurité des barrages.

À Saint-François, il y a deux (2) barrages. Celui près de l'industrie Meubles Morigeau et celui où on s'approvisionne en eau potable sur le chemin de l'Aqueduc.

Monsieur Plamondon a déposé une offre de services professionnels bien étoffée. Celle-ci a été remise aux élus. Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal a demandé au secrétaire municipal de communiquer avec la firme «NORAM». Elle aussi pourra nous présenter son expertise. Après quoi, le Conseil décidera s'il en retient une.

B) Premiers répondants

Le 14 octobre prochain à 19 heures, à la caserne incendie de Saint-François, aura lieu l'assermentation de tous les premiers répondants de la municipalité. La cérémonie devrait durer environ 15 minutes. Il s'agit ici d'établir une sorte de code d'éthique auquel les gens s'engagent à assurer, de façon responsable, leur rôle de premier répondant en respectant les règles de confidentialité qui s'y rattachent.

C) MRC de Bellechasse

À titre informatif, le directeur général de la MRC de Bellechasse, monsieur Clément Fillion, avise que la MRC va se départir du kiosque d'information touristique localisé sur l'autoroute 20, direction est, à la hauteur de Saint-Michel-de-Bellechasse. Le bâtiment va être vendu par appel d'offres. Les acheteurs potentiels doivent savoir que ce bâtiment devra être enlevé du terrain où il est présentement situé, et ce à leurs frais.

D) Scanner

La fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny organise un blitz pour recueillir des fonds pour doter l'hôpital d'un scanner. Actuellement, le scanner le plus près est à l'hôpital de Lévis.

La municipalité a été sollicitée pour fournir une aide financière. Voici ce qu'elle décide:

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un équipement «scanner» pour l'hôpital de Montmagny éviterait de longs déplacements pour la population de la région;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de verser cinq cent dollars (500,00\$) en 2002 et cinq cent dollars (500,00\$) en 2003 à la fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny, et ce dans le but d'acquérir un équipement de type «scanner».

E) Activités jeunes

Des parents sont dans l'assistance ce soir pour faire remarquer au Conseil municipal qu'une fois le baseball terminé, il n'y a pas d'activités d'organisées pour les jeunes. Ils veulent organiser des soirées pour les jeunes entre 9 et 11 ans.

Le Conseil n'a pas d'objection à cela en autant que le tout se déroule sous la supervision des parents. Le conseiller monsieur Jean-Yves Gosselin propose que les parents organisent deux soirées et qu'ils viennent faire un compte-rendu au Conseil sur le déroulement de celles-ci. Après quoi, on jugera si cela vaut la peine de continuer.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine à vingt-deux heures et vingt-cinq minutes.

Adopté unanimement

Norbert Morin, Maire

Yves Laflamme, Secrétaire-trésorier



Petites annonces

SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER

J'offre mes services pour faire de l'entretien ménager.
Guylaine 243-2558

.....

Randonnée et chasse

Pour la majorité des amateurs de plein air, l'automne est la plus belle saison pour la randonnée pédestre. Malheureusement, pendant cette saison, les randonneurs doivent composer avec une autre clientèle: les chasseurs.

Pour certains lieux, la randonnée est strictement interdite pendant la période de chasse au gros gibier. Dans d'autres, les randonneurs sont acceptés. Il serait donc préférable de contacter les responsables du site pour connaître si des restrictions s'appliquent. Dans les lieux où il est permis de randonner en période de chasse, il est recommandé de se vêtir de couleurs voyantes, voire même d'un dossard.

L'automne est la saison où la nature se drape de ses plus beaux atours. Profitez-en donc pour vous procurer votre carnet du marcheur et découvrir les sites enchanteurs de la région de la Chaudière-Appalaches.

Source: Édith Dumont

Conseillère Kino-Québec

Direction de santé publique

ENTRETIEN MÉNAGER

D

PAQUET

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL
- INDUSTRIEL -

LAVAGE DE TAPIS
MURS & STORES
DÉCAPAGE & CIRAGE DE PLANCHER
PRODUITS D'ENTRETIEN
ETC...

358, CHEMIN ST-FRANÇOIS
MONTMAGNY (QUÉBEC) G0R 3A0
TEL: (418) 259-2558 FAX: (418) 259-2342

Weed Man®
ENTRETIEN DE PELOUSE



ESTIMATION GRATUITE

256, chemin St-François O., Saint-François, Qc G0R 3A0
418-259-7700 / Sans frais: 1 800 463-4877

O bonsoins



ÉDIFICE DU BUREAU DE POSTE
542, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST

259-7728

Comment on attrape des poux de tête

Les poux passent facilement d'une tête à l'autre s'il y a contact entre les cheveux, par exemple au moment d'une accolade.

Les poux de tête ne s'attrapent pas facilement au contact d'objets personnels tels que les chapeaux, les peignes, les brosses à cheveux, les taies d'oreiller, ni par contact avec les dossiers de divans, les draps, les tapis, les lunettes, etc.

Comment savoir si on a des poux ou des lentes?

Par un examen de la tête, de préférence avec un peigne fin destiné à cet usage.

Quand?

Au moins une fois par semaine, au moment d'un lavage régulier des cheveux, surtout au retour de vacances des enfants.

À tous les jours, s'il y a présence de poux dans l'entourage.

Dès qu'il y a démangeaison du cuir chevelu.

Comment?

Placer la tête sous un bon éclairage (une loupe peut aider à les trouver).

Rechercher les poux et les lentes, surtout derrière les oreilles et près de la nuque.

Pour les cheveux courts:

Il est préférable de passer le peigne fin à partir de la nuque vers le dessus de la tête, en grattant le cuir chevelu et en faisant glisser le peigne de la racine à la pointe des cheveux et ce, tout autour de la tête.

Pour les cheveux longs:

Séparer les cheveux mèche par mèche, passer le peigne fin en grattant le cuir chevelu et en faisant glisser le peigne de la racine à la pointe des cheveux et ce, tout autour de la tête.

Après chaque coup de peigne, vérifier la présence de poux ou de lentes sur le peigne fin.

Se laver les mains après chaque examen.

Si vous trouvez des poux ou des lentes...

Appliquez le plus tôt possible un traitement contre les poux.

Avisez immédiatement l'école, le service de garde et les personnes ayant été en contact étroit avec la personne infestée.

Retirez temporairement votre enfant de ces milieux jusqu'à la première application du traitement.

Examinez la tête de toutes les personnes dans votre famille.

Traitez seulement les personnes qui ont des poux ou des lentes vivantes. Le traitement est plus efficace lorsque toutes les personnes ayant des poux sont traitées en même temps (la même journée).

Pierre Martin, pharmacien

Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h
Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h
Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE

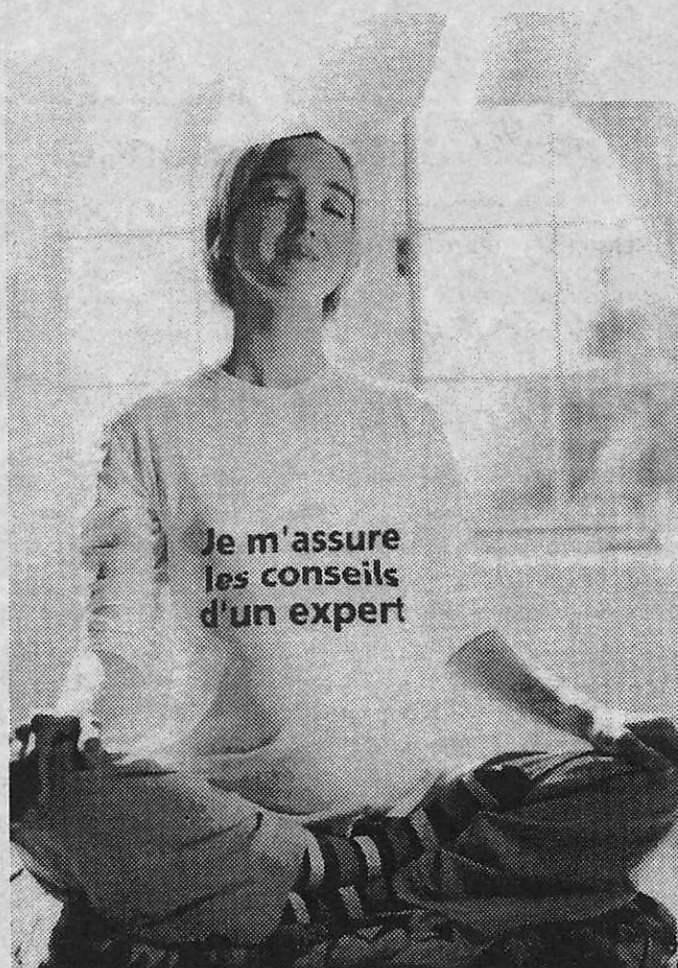


ASSURANCE DE PERSONNES

Conseiller en sécurité financière

*« Je me sens mieux depuis que j'ai
rencontré le conseiller en sécurité
financière attiré à ma caisse.
Après avoir analysé mes besoins
de protection, il m'a proposé
une solution sur mesure. »*

**Assurez-vous les conseils d'un expert en
assurances de personnes en prenant
rendez-vous à votre caisse dès aujourd'hui.**



Desjardins
Sécurité financière^{INC.}
vie, santé, retraite
Cabinet de services financiers

Guillaume Fournier
Conseiller en sécurité financière



Desjardins

Siège social
Centre de service Saint-François
526, ch. St-François Ouest, C.P. 160
Saint-François (Québec) G0R 3A0
(418) 259-7786
Télécopieur: (418) 259-7787

Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud

Centre de service Saint-Pierre
689, rue Principale
Saint-Pierre (Québec) G0R 4B0
(418) 248-1927
Télécopieur: (418) 248-8999